

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue mardi le 8 mars 2011 à 20h00 à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Lise Savard
Diane Tremblay
Régis Pilote
Lyne Girard
Guy Tremblay
Absence : Ruth Tremblay

Il est constaté que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité assistent à la présente séance extraordinaire du conseil municipal – à l'exception de Madame Ruth Tremblay qui ne peut être présente en raison de son état de santé – et ont renoncé à l'avis de convocation.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2011
3. APPROBATION DES COMPTES
4. ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 114-11 «RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR Y INTÉGRER UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE »
5. FERMETURE, ABANDON, DÉSAFFECTATION ET ABOLITION DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC SUR LE LOT 422-P
6. RÉOLUTION DE CESSION DES LOTS 422-5, 422-6 ET 422-7
7. FERMETURE, ABANDON, DÉSAFFECTATION ET ABOLITION DE L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC ADJACENT AUX LOTS 735-P, 739-P, 740-P ET 741-P
8. RÉOLUTION DE CESSION DU LOT 1032
9. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ SUR LE LOT 968-2, RANG STE-MARIE
10. RÉOLUTION AUTORISANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À LA MRC SUR L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – PROJET PARCOURS PATRIMONIAL
11. DÉPÔT DE MODIFICATIONS AU RÔLE
12. RÉOLUTION AUTORISANT LE MAIRE À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AU GRAND BAL MARITIME À L'OCCASION DU 30^E ANNIVERSAIRE DU MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX
13. FORMATION TRAVAUX DE TRANCHÉE ET SIGNALISATION
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30-03-11 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

30-03-11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 soit accepté.

31-03-11 Approbation des comptes

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GÉSTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

AUBÉ ANCTIL PICHETTE	4 557.00 \$
BELL CANADA	195.73 \$
CORPORATE EXPRESS	65.58 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	103.94 \$
EQUIPEMENT GMM	90.80 \$
FONDS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	24.00 \$
GAGNÉ LETARTE SENC	215.60 \$
HYDRO-QUEBEC	174.13 \$
MRC DE CHARLEVOIX	82.65 \$
PILOTE JEAN-MARIE	265.22 \$
RAM GESTION D'ACHATS	90.09 \$
SONIC	3 307.73 \$
TOURISME CHARLEVOIX	4 991.97 \$
GIRARD THERÈSE	8.24 \$
GAGNON RODRIGUE	124.73 \$
	<hr/>
	14 297.41 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	83.03 \$
BELL MOBILITE	583.81 \$
INDUSTRIE CANADA	223.50 \$
SONIC	1 901.03 \$
PILOTE JEAN-MARIE	29.66 \$
SORTIE DES POMPIERS	569.00 \$
	<hr/>
	3 390.03 \$

VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	83.03 \$
BERNARD BOIVIN	755.00 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	745.23 \$
DANIEL GAUTHIER	1 044.72 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	160.17 \$
DUFOUR LA MALBAIE	131.07 \$
GARAGE EDMOND BRADET	690.45 \$
GARAGE MARTIN GAUDREAU	877.22 \$
INDUSTRIE CANADA	223.50 \$
LES MACHINERIES TENCO	308.04 \$
PILOTE JEAN-MARIE	65.17 \$
MARC TREMBLAY	315.00 \$
PLOMBERIE GAUDRAULT	113.92 \$
VITRERIE Côté inc.	802.63 \$
	<hr/>
	6 315.15 \$

ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	1 817.74 \$
S COTÉ ÉLECTRIQUE	19 543.84 \$
	<hr/>
	21 361.58 \$

AQUEDUC

BPR INFRASTRUCTURES	1 355.71 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	820.26 \$
DÉPANNEUR ROBIN TRMBLAY	9.78 \$
GAETAN BOLDUC ET ASS.	1 524.24 \$
HYDRO-QUEBEC	995.00 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	286.14 \$
POSTES CANADA	105.19 \$
RÉAL HUOT	238.41 \$
	<hr/>
	5 334.73 \$

ASSAINISSEMENT DES EAUX

FQM	36.81 \$
BELL CANADA	90.03 \$
CLAUDE GAUTHIER	273.00 \$
GAETAN BOLDUC ET ASS.	749.34 \$
HYDRO-QUEBEC	1 249.12 \$
SQAE	5 432.94 \$
	<hr/>
	7 831.24 \$

URBANISME

HEBDO CHARLEVOISIEN	414.00 \$
	<hr/>
	414.00 \$

LOISIRS

BELL CANADA	83.60 \$
	<hr/>
	83.60 \$

<u>DONS</u>	
FLEURISTE CÉLINE	62.66 \$
LIGUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	25.00 \$
MAINS DE L'ESPOIR	50.00 \$
	137.66 \$
 <u>SERVICE DE LA DETTE</u>	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	3 689.08 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	5 266.00 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	3 321.50 \$
	12 276.58 \$
 TOTAL	 71 441.98 \$

33-03-11 Fermeture, abandon, désaffectation et abolition de l'ancien chemin public sur le lot 422-P

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire fermer et se départir d'une section de route, sans désignation cadastrale, étant l'assiette de l'ancien chemin se situant sur le rang Saint-Marc (route 362), entre une partie des lots 422, 424, 426, 624, 625 et 627 du cadastre de la Paroisse des Éboulements, l'ancien chemin Saint-François et la route 362 actuelle (rang St-Marc);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE toute la section de l'ancien chemin public sise entre les parties des lots 422, 424, 426, 624, 625 et 627 du cadastre de la Paroisse des Éboulements, soit désaffectée, fermée, abandonnée et abolie.

QUE ladite parcelle soit vendue aux propriétaires riverains, pour la somme de 1\$ et que les frais relatifs à cette transaction soit à la charge des acheteurs;

34-03-11 Résolution de cession des lots 422-5, 422-6 et 422-7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Éboulements a, selon la résolution no 33-03-11, désaffecté, fermé, abandonné et aboli, l'ancien chemin rang Saint-Marc (route 362) adjacent à une partie des lots 422, 424, 426, 624, 625 et 627 du cadastre de la Paroisse des Éboulements ;

CONSIDÉRANT QU'une section de l'ancien chemin a fait l'objet d'une opération cadastrale créant les lots 422-5, 422-6 et 422-7 du cadastre de la Paroisse des Éboulements;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires adjacents, soit madame Doris Jean, madame Pierrette Bouchard et monsieur Denis Bouchard, ont fait la demande d'acquisition d'une partie de l'ancien chemin, adjacent à leurs propriétés et qu'ils occupent la portion entière du chemin adjacent à leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la cession des lots 422-5, 422-6 et 422-7 du chemin, aurait pour conséquence d'enclaver la propriété de Denis Bouchard, et qu'une servitude de passage (conditionnelle à cette cession) est établie et sera notariée simultanément à cette transaction, selon la description technique de Patrice Fortin, arpenteur-géomètre sous le numéro 1084 de ses minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, les lots 422-5, 422-6 et 422-7 du cadastre de la Paroisse des Éboulements, déposé le 18 février 2011 au cadastre du Québec, soient cédés pour la somme de 1\$ à madame Doris Jean (422-5), madame Pierrette Bouchard (422-6) et Denis Bouchard (422-7), propriétaires riverains à ces lots, conditionnellement à l'inscription d'une servitude de passage en faveur de monsieur Denis Bouchard sur une partie du lot 422 appartenant à madame Pierrette Bouchard;

QUE les propriétaires acquéreurs acquittent tous les frais relatifs à cette transaction;

QUE monsieur Bertrand Bouchard, maire et madame Linda Gauthier, directrice générale soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la municipalité des Éboulements;

35-03-11 Fermeture, abandon, désaffectation et abolition de l'ancien chemin public adjacent aux lots 735-P, 739-P, 740-P et 741-P

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire fermer et se départir d'une section de route, sans désignation cadastrale, se situant sur le rang Sainte-Catherine adjacente à une partie des lots 735, 739, 740 et 741-1 du cadastre de la Paroisse des Éboulements, étant l'assiette de l'ancien chemin ;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement de fermeture numéro 155, décrétant la fermeture de l'ancien chemin public, adjacente à une partie des lots 735, 739, 740 et 741, a été adopté en mai 1993 ;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement de fermeture no 191, décrétant la fermeture de l'ancien chemin adjacente à une partie du lot 739, a été adopté en septembre 1997 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, toute la section de l'ancien chemin public adjacente à une partie des lots 735, 739, 740 et 741-1 du cadastre de la Paroisse des Éboulements, soit désaffectée, fermée, abandonnée et abolie.

QUE ladite parcelle soit vendue aux propriétaires riverains, pour la somme de 1\$ et que les frais relatifs à cette transaction soit à la charge de l'acheteur;

36-03-11 Résolution de cession du lot 1032

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, selon la résolution 35-03-11, désaffecté, fermé, abandonné et aboli, l'ancien chemin rang Ste-Catherine adjacente à une partie des lots 739 et 740 du cadastre de la Paroisse des Éboulements ;

CONSIDÉRANT QUE cette section de l'ancien chemin a fait l'objet d'une opération cadastrale créant le lot 1032 du cadastre de la Paroisse des Éboulements, déposé officiellement au cadastre du Québec le 25 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire adjacent, soit monsieur Robert Tremblay a fait la demande d'acquisition, du lot 1032 du cadastre de la Paroisse des Éboulements;

CONSIDÉRANT QU'aucun propriétaire adjacent au lot 1032, ne deviendra enclavé par cette cession;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le lot 1032 du cadastre de la Paroisse des Éboulements, soit cédé pour la somme de 1\$ à monsieur Robert Tremblay, propriétaire riverain de ce lot et qu'il acquitte tous les frais relatifs à cette transaction;

QUE monsieur Bertrand Bouchard, maire et madame Linda Gauthier, directrice générale soient autorisés à signer les actes notariés pour et au nom de la municipalité des Éboulements;

37-03-11 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ sur le lot 968-2, rang Ste-Marie

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la Ferme D.A.G. S.e.n.c. aux fins d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, une superficie de 12,85 mètres carrés, pour aménager un salon de toilettage et de pension d'animaux au sous-sol de la résidence familiale située sur le lot 968-2, rang Ste-Marie, Les Éboulements ;

CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces appropriés disponibles dans le secteur du village, espaces hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la municipalité des Éboulements recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'approuver la demande présentée par la Ferme D.A.G. S.e.n.c., aux fins d'utiliser une superficie de 12,85 mètres carrés à des fins autre que l'agriculture, soit pour l'aménagement d'un salon de toilettage et de pension d'animaux au sous-sol de la résidence familiale, située sur le lot 968-2, rang Ste-Marie, Les Éboulements.

QUE le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

QUE le formulaire de demande soit versé au dossier de la municipalité des Éboulements.

38-03-11 Résolution autorisant la présentation d'une demande de financement à la MRC sur l'entente de développement culturel – projet parcours patrimonial

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

- d'autoriser Hélène Thivierge, agente de projet, à signer et à présenter une demande de financement à la MRC de Charlevoix sur l'entente de développement culturel – projet parcours patrimonial.
- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à signer le protocole d'entente à intervenir avec la M.R.C.

39-03-11 Dépôt de modification au rôle

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les mises à jour suivantes du rôle, telles que présentées :

- Pour le rôle antérieur, en date du 08 février 2011, portant le rôle à une valeur totale de 133 224 200\$, soit une augmentation de 1 274 700\$;
- Pour le rôle courant, en date du 8 février 2011, portant le rôle à une valeur totale de 184 468 800\$, soit une augmentation de 1 712 700\$.

40-03-11 Résolution autorisant le maire à représenter la municipalité au Grand Bal Maritime à l'occasion du 30^e anniversaire du Musée maritime de Charlevoix

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le maire Bertrand Bouchard à représenter la municipalité des Éboulements au Grand Bal Maritime qui aura lieu le 11 juin 2011 au coût de 250\$.

41-03-11 Formation travaux de tranchée et signalisation

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser Grégoire Bouchard, Claude Gauthier et Rosaire Tremblay à suivre la formation « Travaux de tranchée et signalisation » qui aura lieu à la Malbaie, les 29 et 30 mars prochains au coût de 115\$ par personne.

Je soussignée Linda Gauthier, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale

42-03-11 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h40, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale

<u>CORRESPONDANCE – FÉVRIER 2011</u>	
1. CPTAQ	▪ Orientation préliminaire Gérard Ruelland et Line Vaillancourt, Cap-aux- Oies : demande devrait être autorisée
2. MTQ	Accusé réception du règlement, limite de vitesse rang Ste-Marie